

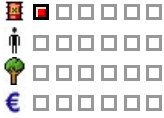

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

-  **N°36689 - 16/08/2009 - FRANCE - 59 - LOOS**
E38.12 - Collecte des déchets dangereux
 Un feu vers 9 h dans un centre de traitement de déchets médicaux (DASRI) émet une épaisse fumée noire visible à plusieurs kilomètres. Le gardien tente d'éteindre l'incendie et donne l'alerte. Les pompiers éteignent le feu vers 11 h avec 6 lances ; 1 000 m² de la zone de traitement sont détruits et 500 m² de toiture sont effondrés, mais l'espace de stockage a été épargné. L'activité peut poursuivre et aucune mesure de chômage technique n'est prévue. Le feu aurait pris dans un conteneur situé à l'extérieur, contre le bâtiment. Une enquête est effectuée.
-  **N°32534 - 11/12/2006 - FRANCE - 33 - FLOIRAC**
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
 Un feu se déclare dans un complexe de 4 500 m² abritant 5 entreprises. L'entrepôt d'une société d'emballages de déchets médicaux (1 600 m²) est détruit. Un logement professionnel sis au sein de cet entrepôt est endommagé, les 2 habitants sont relogés par la mairie. Les pompiers rencontrent des difficultés pour éteindre le feu. L'accès difficile aux foyers résiduels situés sous la toiture effondrée impose l'intervention d'une société de levage et de découpage. Les dommages matériels sont évalués à 150 kEuros et 15 employés sont mis momentanément en chômage technique. Les 4 autres entreprises reprennent leurs activités dès que les utilités (électricité...) sont remises en service.
-  **N°32115 - 18/08/2006 - FRANCE - 73 - CHAMBERY**
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
 Dans une déchetterie, l'alarme d'un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 15h45 lors du passage d'un camion transportant 5 t de déchets médicaux constitués principalement de couches culottes (iode). Le chargement est déversé dans une zone protégée. Un paquet de déchets isolés sera pris en charge par une entreprise spécialisée. L'intervention des secours s'achève vers 16h50.
-  **N°28943 - 11/01/2005 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER**
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
 Dans un centre de traitement des ordures ménagères (tri sélectif et incinération), un camion-benne transportant des déchets ménagers non destinés au recyclage déclenche l'alarme de détection de radioactivité à l'entrée du site. Selon la procédure établie, le poids lourd est isolé, un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. Les 3 employés exposés pendant 2 h peuvent reprendre leur activité mais bénéficieront d'un suivi médical. Après 10 jours d'isolement, la radioactivité n'ayant pas suffisamment diminuée, une société spécialisée est mandatée pour localiser la source radioactive dans le camion. Il s'agit de 3 sacs poubelles contenant de l'iode radioactif probablement de source médicale. Ces déchets pourraient provenir d'un particulier subissant un traitement ou d'une maison médicalisée qui n'aurait pas respecté le cahier des charges sur l'élimination des déchets médicaux. La gendarmerie effectue une enquête judiciaire à la suite d'une plainte déposée par la société de traitement des déchets. Les 3 sacs sont placés sous surveillance pendant 80 jours afin de suivre l'évolution du niveau de radioactivité.
-  **N°27917 - 09/08/2004 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND**
E38.2 - Traitement et élimination des déchets
 Dans un centre d'enfouissement de déchets, un portique de détection de radioactivité se déclenche au passage d'un camion-benne abritant un colis de déchets médicaux contenant de l'iode 131. Le colis est confiné. Les mesures effectuées indiquent 17 µSV/h au contact du colis et 0,7 µSV/h à 1 m. Le colis est placé sous surveillance, le temps d'observer la décroissance de sa radioactivité (8 jours pour l'iode).
-  **N°25149 - 18/03/2003 - FRANCE - 86 - SAINT-SAUVEUR**
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
 L'alarme du portique de détection de radioactivité installé à l'entrée d'un centre de stockage de déchets se déclenche lors du contrôle d'un chargement. Celui-ci est alors isolé sur une zone protégée, puis trié par une entreprise spécialisée dans le démantèlement des installations nucléaires, pour évaluer le risque encouru par le personnel et l'environnement. Il s'agirait de déchets médicaux.
-  **N°10098 - 17/11/1996 - FRANCE - 95 - PONTOISE**
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
 Un feu se déclare dans l'installation d'incinération de déchets médicaux d'un hôpital. L'incendie est maîtrisé après 2 h d'intervention. Les dommages sont importants : destruction des installations d'incinération et de 2 000 m² de bâtiment. Une réserve de soude épargnée par les flammes est évacuée par une société extérieure. L'usine était en arrêt technique depuis 13 jours (réfection du réfractaire du four). Selon les pompiers, le feu a pris naissance vers la zone de réception des déchets. Le sol du bâtiment et une fosse de collecte des eaux pluviales n'ont retenu que partiellement les eaux d'extinction, la majorité étant évacuée par le réseau des eaux pluviales. Une station urbaine est alertée. Une plainte contre X est déposée.
-  **N°4835 - 22/11/1993 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
ZZZ.ZZ - Origine inconnue
 Plusieurs mètres cubes de déchets médicaux (seringues, compresses, fioles pleines et prélèvements sanguins), sont découverts au pied des poubelles dans une rue de la ville. Les services d'hygiène enlèvent les déchets et dressent une liste des produits dangereux qui s'y trouvaient.



N°4149 - 06/11/1992 - FRANCE - 09 - PAMIERS

Q86.10 - *Activités hospitalières*

Des déchets médicaux : poches de sang, cathéters, emballages de médicaments et seringues contenues dans un bocal de verre hermétiquement fermé, sont découverts sur les berges de l'ARIEGE. On suppose que ces déchets proviennent de décharges situées en amont du point de découverte qui aurait été ravinées par des crues.

